MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026 – N°6

L'an deux-mille-vingt-six, le 17 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard SOUDAN, Maire.

Étaient présents :
Mesdames Jessica BEYRIS, Sandie BIZOUARD, Hélène EGRET, Béatrice JARRY, Adeline MASCLET ;

Messieurs Clément CHAISEMARTIN, José GALLARDO, Frédéric LAVAUD, François VAN PETEGHEM.

Pouvoirs : Madame Sindy NOEL à Monsieur Clément CHAISEMARTIN
Madame Armelle LE GALL à Madame Béatrice JARRY
Monsieur Didier ZOZZOLI à Monsieur Jean-Bernard SOUDAN
Madame Gaël MERCHIE à Madame Hélène EGRET
Monsieur Albin BENOIST-DE CADARAN à Madame Adeline MASCLET

Absent excusé : Monsieur Jean-Bernard SOUDAN

Secrétaire de séance : Monsieur François VAN PETEGHEM

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire Générale de Mairie.

Ordre du jour :

1. Renouvellement des contrats de télésurveillance avec Piles
2. Acquisition de jeux pour le parc de la MDA
3. Nomination d'un référent défense incendie
4. Autorisation donnée au Maire de signer deux conventions d'occupation de la salle polyvalente par Feelness
5. Subvention exceptionnelle
6. Questions diverses :

 - Information sur les actions de la Municipalité
 - Information sur les dates des élections présidentielles en 2027

Monsieur le Maire, empêché par une réunion à la Communauté de Communes, est excusé pour son absence.
Madame Béatrice JARRY, Adjointe au Maire, prend donc la présidence, salue l'Assemblée et remercie les Conseillers présents.
Elle précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et invite les conseillers présents à en formuler s'ils le souhaitent.
En l'absence de remarque, l'Adjointe au Maire propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 18 juin 2026. Le compte-rendu N°5 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Elle invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, l'Adjointe au Maire propose de nommer Monsieur François VAN PETEGHEM, secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TELESURVEILLANCE AVEC PILES

Tous les ans, il convient de délibérer pour renouveler les contrats de télésurveillance avec la société PILES.

Ils concernent la Mairie et l'école primaire, les ateliers municipaux et l'école maternelle.

La société PILES propose le renouvellement de ces 3 contrats pour la période 2026/2027 aux conditions identiques à celles accordées en 2025/2026, à savoir :

- Mairie et école primaire 360 € HT, soit 432 € TTC
- Ateliers municipaux 300 € HT, soit 360 € TTC
- Ecole maternelle 180 € HT, soit 216 € TTC.

Toute intervention, sur un des 3 sites, est facturée 70,80 € TTC (multiplié par 2 en cas de jour férié).

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

ACQUISITION DE JEUX POUR LE PARC DE LA MDA

La parole est donnée à José GALLARDO.

Le parc de la MDA manque cruellement de jeux pour les enfants.
Aussi la commission travaux, qui s'est réunie le 11 juin dernier, a opté pour l'achat en 2026 :

1. D'un jeu pour enfants de 2 à 6 ans (castel avec tobogan)
 Pour des raisons économiques la commission a porté son choix sur la réf suivante 3501879 page 80 du catalogue JPP direct plus l'achat du kit niveau zéro réf 3501880.
 Le prix du jeu est de 1800.83 euros HT, et le prix du kit est de 107.62 euros HT, soit un coût total de 1 908,45 € HT.

2. Et d'un « tape-cul » (balançoire à bascule) pour les petits
 En effet l'ancien a été démonté car il présentait un danger pour les enfants.
 Le choix s'est porté sur le modèle Balang Réf3504696 page 55 du catalogue JPP, le prix est de 637,21 euros HT.

Soit un budget total de 2 545,66 € HT.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

NOMINATION D'UN REFERENT DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire a rencontré le 30 juillet le lieutenant RIFFARD du SDIS77 au sujet de la défense incendie de notre village entouré de champs et de forêts.

Constat :
- aucune défense incendie au niveau du vieux chemin (ni même de poteaux dédiés à cela)
- dysfonctionnements des poteaux incendies présents dans notre village (dysfonctionnements datant de plusieurs années).

Ce que nous devons faire :
- recenser notre foncier (terrain non bâti) de manière à réfléchir à l'implémentation de bâches incendies (enterrées ou non) --> les travaux de reconnaissances du foncier doivent être entrepris par Didier en octobre prochain.

- réfléchir à une stratégie de défense incendie (stratégie en triangle ou en 5 points dans le village + 1 point au Vieux Chemin) --> en fonction, elle sera établie de manière opérationnelle et financière. Cela prendra énormément de temps, et ce projet risque de durer des années (du fait du coût).

Enfin, nous devons nommer un référent à la défense incendie & secours.
Clément CHAISEMARTIN, qui a une formation incendie, s'est porté volontaire.
Il informe le Conseil qu'une réunion est programmée le 12 octobre prochain.

Accord du Conseil municipal à la majorité des membres présents + 4 pouvoirs
Abstention de Clément CHAISEMARTIN

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR FEELNESS

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 07 septembre 2022 concernant l'occupation de la salle polyvalente où une participation doit être demandée aux associations dont le siège social se situe hors de la commune et/ou les cotisations des adhérents servent à rémunérer l'organisateur :

DÉLIBÉRATION POUR CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Si les associations de type loi 1901, ouvertes à l'ensemble des Armentiérois et ayant leur siège social sur la commune, bénéficient du prêt à titre gracieux de la salle polyvalente, une participation doit être demandée aux associations ouvertes elles aussi à l'ensemble des Armentiérois mais dont le siège social se situe hors de la commune et/ou les cotisations des adhérents servent à rémunérer l'organisateur. Cette participation permettra de couvrir les frais occasionnés par leurs activités.

Ce qui est le cas de l'association FEELNESS.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur l'autorisation à donner au Maire de signer 2 conventions d'occupation de la salle polyvalente par l'association FEELNESS, pour :

1-cours de gym douce séniors le mercredi matin (convention déjà signée en 2025/2026)
2-cours de gym active le mardi à 18h45 (nouvelle convention).

Le montant de cette participation a été fixé à 200 € / an / convention pour la période de septembre à juin. Soit un montant total versé par l'association FEELNESS de 400 € pour l'année 2026/2027.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Cette subvention exceptionnelle concerne le remboursement à l'association « Courir pour Armentières » d'un montant de 379,98 € correspondant à l'achat de 2 armoires pour le bureau du Secrétariat au rez-de-chaussée de la Mairie.

Si la Mairie était passée par son prestataire habituel le coût se serait élevé à 1000€ par armoire.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

QUESTIONS DIVERSES

- **Information sur les actions de la Municipalité**

 - Les prochains RV :
 - Opération « Nettoyons la nature » le 26 septembre matin (inscriptions en cours)
 - Formation aux « Gestes Qui Sauvent » le 17 octobre matin (inscriptions en cours). Formation dispensée par l'Association Sauvetage Secourisme du Val d'Europe (SSVE) et prise en charge par la municipalité.

 - Rendez-vous avec le Département (Direction des Routes) le 9 octobre prochain matin concernant :
 - la sécurisation des routes qui traversent la commune (vitesse excessive, risques d'accident) - réflexion sur les dispositifs envisageables
 - la sécurisation des abris de bus (2, de par leur situation, présentent un risque pour les enfants)
 - la traversée du village par les poids lourds de plus de 12 tonnes.

 - Un contrôle amiante sur le bâtiment périscolaire a été effectué en juillet. Les résultats sont conformes. L'information sera portée à la connaissance des parents d'élèves à l'occasion du prochain conseil d'école.

 - A la suite d'une tentative d'allumage d'un feu, un arrêté municipal a été pris visant la fermeture au public du parc de la Maison des Associations, situé rue des Vignettes de 20h à 8h du matin à compter du 24 juillet 2026. L'enquête de gendarmerie, qui a été réalisée, a permis de relever des empreintes ainsi que des traces ADN. Monsieur le Maire a décidé de mettre fin à cette fermeture à compter du 21 septembre 2026.

- **Information sur les dates des élections présidentielles en 2027**

 Les dates des élections présidentielles de 2027 ont été fixées par le Gouvernement.
 Les électeurs seront appelés aux urnes pour l'élection du président de la République :
 - le dimanche 18 avril 2027 pour le premier tour ;

- le dimanche 2 mai 2027 pour le second tour.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à noter ces dates afin d'assurer une permanence au bureau de vote.

- **<u>Informations diverses</u>**
 - Du fait de travaux réalisés sur la Départementale entre Trilport et Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, l'accès à la route d'Armentières-en-Brie sera fermé la nuit entre 21h et 6h du matin, pour la période du 5 au 15 octobre 2026. La Mairie recevra prochainement toutes les informations nécessaires, les déviations mises en place, ainsi que les flyers à distribuer aux Armentiérois.

 - Afin de terminer les travaux de l'accueil de la Mairie au Rez-de-Chaussée, une commande de bois pour un montant de 3 111,25 € TTC a été effectuée, permettant de finaliser la banque d'accueil et les meubles. Les travaux seront réalisés par le LEA Leopold Bellan à Chamigny. Si nous étions passés par un prestataire extérieur, le coût de la prestation se serait élevé à 6 000 €. Il a également été inclus à cette commande, le bois nécessaire à la réalisation d'hôtels à insectes, en réponse à la demande des élèves de l'école primaire.

 - Compte tenu de la présence de nombreux chats errants rue de l'abreuvoir, José GALLARDO doit se rapprocher de la Mairie de Sainte-Aulde, afin d'obtenir le contact d'une association qui se charge de la stérilisation de ces chats, permettant d'en limiter la prolifération.

 - Une vitre de l'abribus situé aux Vignes a été cassée le 20 août écoulé. Il est regrettable de constater que ce sont des jeunes du village qui sont à l'origine de cet acte de malveillance.

 - Concernant les problèmes d'alimentation en eau de la commune d'Armentières-en-Brie, les membres du Conseil Municipal sont informés des résultats des tests qui avaient été entrepris sur le second forage de la commune. Les analyses réalisées par l'ARS montrent des résultats légèrement supérieurs aux tolérances admissibles. La solution envisagée du second forage n'est donc pas viable. La CCPO travaille à la recherche d'une solution pérenne pour la commune et doit nous apporter réponse d'ici la fin de l'année.

 - La Mairie vient d'être informée de l'arrêté Préfectoral en date du 10 septembre 2026 portant opposition au projet de création d'un lotissement de 41 lots sur la commune, compte tenu des problématiques liées à la distribution de l'eau sur Armentières-en-Brie.

 - Les investissements envisagés en 2027 seront évoqués lors la prochaine réunion de la commission des Finances, qui doit se réunir le 9 octobre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.
La prochaine réunion est fixée au jeudi 5 novembre 2026 à 20h30.

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM = Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne

EMIT = Exploitation Maintenance des Installations Thermiques

CAO = Commission d'Appel d'Offres

CGCT = Code Général des Collectivités Territoriales

GIP = Groupement d'Intérêt Public

CCPO = Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

CCID = Commission Communale des Impôts Directs

NBI = Nouvelle Bonification Indiciaire

RIFSEEP = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

CMJ = Conseil Municipal des Jeunes

CAUE 77 = Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

——————————— Signatures des Conseillers présents ———————————